



PREMIER MINISTRE

OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITE

Paris, le mercredi 25 février 2015

Objet : communiqué de l'Observatoire de la laïcité suite aux annonces du Conseil des ministres du mercredi 25 février 2015.

L'Observatoire de la laïcité se réjouit des annonces du Conseil des ministres du 25 février 2015. Rejoignant la préconisation n°9 de l'avis du 14 janvier dernier de l'Observatoire de la laïcité, celles-ci prévoient la mise en place d'un programme de recherche sur l'islamologie et encouragent l'ouverture par les établissements d'enseignement supérieur de diplômes universitaires de formation civile et civique adaptées au profil des futurs ministres du culte musulman. Il s'agit ainsi de garantir aux Français de confession musulmane de pouvoir s'appuyer sur des imams bien insérés au sein de la communauté nationale. Rejoignant la préconisation n°2 de l'avis précité, le ministre de l'Intérieur a également annoncé l'augmentation dès 2015 du nombre d'aumôniers pénitentiaires musulmans afin de contrer la diffusion en prison de discours religieux dévoyés incitant à la radicalisation violente. En annonçant enfin la protection de près d'un millier de lieux de cultes musulmans alors que le nombre d'actes antimusulmans depuis le 7 janvier a déjà atteint le niveau observé au cours de l'ensemble de l'année 2014, le Gouvernement veille à faire prévaloir le principe de laïcité, qui veut que chaque citoyen soit libre de croire ou de ne pas croire et de pouvoir pratiquer librement son culte dans le respect des règles de la République.